

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 008-2443/17/BM**

**■ Attribution d'une subvention au CROUS pour l'opération de construction d'une résidence universitaire de 296 logements sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Approbation d'une convention**

**MET 17/4438/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le site La Pauliane a été mis à la disposition de l'État par la ville d'Aix-en-Provence pour la création d'un campus rassemblant les enseignements d'économie et de gestion. Le site étant éloigné des principaux centres universitaires, la création de logements a été intégrée au programme de l'opération.

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires assurera la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la résidence.

Tel que décrit dans le dossier d'expertise, le projet consiste à implanter 296 studios de 16,5m<sup>2</sup> (logements standards) dont 17 logements accessibles aux PMR de 22 m<sup>2</sup>. Ces logements seront entièrement aménagés et équipés. Ils seront composés d'un espace nuit, un coin repas, une salle de bain et une entrée.

Il comprendra également, des locaux collectifs dont deux salles de sport de 40m<sup>2</sup>, huit salles de travail de 20 m<sup>2</sup> et deux laveries.

Le bâtiment atteindra les performances de la réglementation thermique 2012 et les études seront menées suivant le référentiel de type CERQUAL menant à la certification QUALITEL « Habitat et Environnement ».

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017**

La livraison de cet équipement est prévue pour la rentrée universitaire 2020.

Le plan de financement est le suivant :

EMPRUNT	10 900 000 €
REGION PACA	8 600 000 €
METROPOLE - ESR CPER	1 500 000 €
CROUS RP	500 000 €
Total	21 500 000 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a acté sa participation à ce projet à hauteur de 1 500 000€ pour cette opération dont le montant global retenu est de 21 500 000 €.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 6,98 % du coût global de l'opération de construction.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- L'approbation du dossier d'expertise du 2 février 2017 par Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Les délibérations du Conseil d'Administration du CROUS du 3 mars 2017 et du 29 juin 2017 faisant un point complet sur l'opération et actualisant la fiche d'expertise de l'opération.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du CPER 2015-2020 et l'intérêt de la construction de logements étudiants sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence ;

**Délibère**

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 1 500 000 € au CROUS pour la construction d'une résidence universitaire de 296 logements sur le site de La Pauliane à Aix-en-Provence.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, définissant les modalités de la participation financière de la Métropole à cette opération.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l' AP 2017-4 - Fonction 23 – Nature 4581 – Opération budgétaire 4581162799 - ligne de crédit 2887.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Enseignement supérieur, Recherche et  
Santé

Frédéric COLLART